



OBERNAI

GESTION DE LA FORÊT

Poursuivre et amplifier la démarche de progrès engagée



La forêt communale indivise d'Obernai-Bernardswiller occupe une place singulière parmi les forêts publiques du Grand Est. Par sa grande étendue (2135 ha), sa productivité biologique élevée et la richesse de ses milieux naturels, elle constitue un espace stratégique tant pour la biodiversité que pour l'économie forestière et le cadre de vie local. Par sa gouvernance, partagée entre les communes d'Obernai et de Bernardswiller, elle illustre l'intérêt de la mise en débat des orientations forestières à l'échelle d'un territoire, pour des décisions partagées et garantes de l'intérêt général. Depuis plus de quinze ans, les choix opérés dans le cadre de la gestion forestière traduisent une volonté d'adaptation et d'anticipation. La conversion partielle vers des traitements irréguliers, la recherche du mélange d'essences, la prise en compte précoce de la vulnérabilité de l'épicéa ou encore l'identification et la protection de secteurs à forte valeur écologique témoignent d'une approche pragmatique et progressive. À l'approche du renouvellement du document d'aménagement forestier, l'enjeu n'est donc pas de remettre en cause cette orientation, mais bien de l'approfondir. Le prochain mandat municipal constitue une opportunité pour franchir une nouvelle étape : passer d'initiatives ciblées à une stratégie plus globale, lisible et assumée, fixant des objectifs quantifiables et intégrant pleinement la restauration des milieux naturels et la reconnaissance des services écosystémiques rendus par la forêt.

Population :

12 471 habitants

Population de la Communauté de communes du Pays de Sainte-Odile :

19 738 habitants

Superficie de la commune :

25,78 km²

Superficie de la Communauté de communes :

68 km²

Densité de population :

457 habitants au km²

Budget communal :

36 millions d'euros

Budget intercommunal :

34 millions d'euros



PLAN D'ACTION

- *Généraliser l'impulsion donnée en 2009 à une gestion forestière plus proche de la nature.*
- *Mettre en place une trame de vieux bois fonctionnelle.*
- *Conserver du bois mort supplémentaire pour les sols et la biodiversité.*
- *Restaurer et préserver les milieux humides forestiers.*

COÛT DE LA MESURE

65 000 € par an de manque à gagner sur toute la durée de la mandature et sur le long terme,
2,6 millions € au total.

Séquestration additionnelle jusqu'à 100 kt CO₂e d'ici 40 ans.